

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

**Bridgetown, Barbade
29-30 octobre 2015**

Récapitulatif des conclusions

30 octobre 2015



1. Les 29 et 30 octobre 2015, plus de 250 délégués de 88 pays ou territoires et 11 organisations internationales et groupements régionaux se sont réunis à Bridgetown (Barbade), à l'occasion de la huitième réunion du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial). Le Forum mondial a accueilli parmi ses membres, depuis la dernière réunion, l'Arménie, la Bulgarie, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Tanzanie, ce qui porte à 129 le nombre de membres.

2. Cette réunion s'est tenue à la veille du nouveau mandat de cinq ans confié au Forum mondial. Constant dans sa détermination à hisser la coopération internationale en matière fiscale à un niveau encore plus élevé à l'heure où nous entrons dans l'ère de la transparence fiscale, le Forum mondial a examiné un large éventail de sujets sur lesquels les principales conclusions dégagées sont les suivantes :

- Réaffirmation de la détermination à tenir l'engagement de mettre en œuvre **l'échange automatique de renseignements** dans les délais convenus, prévoyant que les échanges débutent en 2017 ou 2018. L'engagement pris en outre par les Îles Cook, le Ghana et le Panama à entamer l'échange automatique de renseignements en 2018 et le renforcement du cadre juridique international régissant l'échange de renseignements résultant de la signature, par 13 pays ou territoires, de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes, ont été salués. Par ailleurs, il a été noté que le processus de mise en œuvre est désormais bien engagé, un grand nombre de membres du Forum mondial ayant déjà adopté la législation interne requise.
- Prise en considération des changements apportés, par plusieurs membres du Forum mondial, à leur cadre juridique ou à leurs pratiques en matière d'échange de renseignements sur demande pour donner suite aux recommandations du Forum mondial, cette prise en considération ayant conduit à l'adoption de plusieurs examens par les pairs supplémentaires.
- Affirmation, le Forum mondial étant actuellement l'instance globale clé dans l'examen des juridictions concernant leur coopération en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, que les conclusions des examens par les pairs qui sont menés par le Forum mondial devraient être prises en compte de manière appropriée dans toute liste portant sur les pays et territoires non coopératifs dans ce domaine. Il a aussi été reconnu qu'un progrès énorme a eu lieu dans les années récentes grâce à la nature coopérative et l'intégrité du processus qui est le fondement de son travail.
- Approbation d'un cadre détaillé pour le deuxième **cycle d'examens par les pairs portant sur l'application de la norme d'échange de renseignements sur demande** qui doit être lancé au second semestre 2016. Ce nouveau cycle reposera sur des termes de référence renforcés qui prévoient désormais l'obligation de disposer des renseignements relatifs à la propriété effective et de les échanger.
- Intensification des efforts visant à s'assurer que les pays en développement bénéficient des avancées réalisées récemment au niveau international dans le domaine de la transparence fiscale. Il a été convenu, dans le prolongement du succès rencontré dans un premier temps par l'Initiative Afrique et par les projets pilotes d'échange automatique de renseignements, qu'il conviendrait, en matière d'assistance technique, d'intensifier la coopération triangulaire entre le Secrétariat du Forum mondial, les membres et des organisations régionales.

3. Les conclusions de la réunion sont présentées plus en détail ci-après :



Échange automatique de renseignements

4. La nouvelle norme internationale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers prend réellement une dimension mondiale. Les membres du Forum mondial ont approuvé la norme en 2014 et presque tous les pays et territoires qui ont été invités à s'engager à appliquer l'échange automatique de renseignements ont pris l'engagement de le faire rapidement et dans des délais précis. On dénombre désormais 96 juridictions qui se sont engagées à procéder aux premiers échanges de renseignements en 2017 ou 2018 (voir annexe 2 où figure un tableau à jour des engagements). Ces engagements ont été réaffirmés lors de la réunion plénière, et les décisions des îles Cook, du Ghana et du Panama de s'engager à leur tour ont été saluées. Pour que les règles du jeu soient véritablement équitables, les quelques rares centres financiers qui n'avaient pas encore pris d'engagement ont été instantanément invités à le faire rapidement afin que les échéances déjà fixées par leurs pairs puissent être respectées. S'agissant des pays en développement membres qui ne sont pas des centres financiers et qui n'ont pas encore été conviés à prendre des engagements, il importe de les sensibiliser davantage et de les aider à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent, dès que possible, participer à l'échange automatique de renseignements et en bénéficier.

5. La principale préoccupation des membres du Forum mondial est désormais la mise en œuvre effective de l'échange automatique de renseignements qui suppose notamment que les membres prennent les mesures nécessaires au plan national, œuvrent ensemble à la mise en place de solutions multilatérales pour relever les défis communs, et mettent en place des relations d'échanges d'informations avec les juridictions partenaires pertinentes. Les membres du Forum mondial ont exprimé leur satisfaction de constater qu'ils sont sur la bonne voie pour honorer les engagements pris. Les premiers résultats du processus de suivi font apparaître que la mise en œuvre avance bien, même s'il reste du chemin à parcourir, et que la cadence doit être maintenue. Le Forum mondial continuera le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements souscrits, en plaçant l'accent dans un premier temps sur la mise en place du cadre juridique nécessaire aux niveaux national et international. Le suivi de la mise en œuvre sera également un moyen de mieux cibler les activités de soutien.

6. Pour favoriser la mise en œuvre effective de la norme d'échange automatique de renseignements, le Forum mondial continuera, d'une part, à élaborer des outils de mise en œuvre, tels qu'une liste des éléments clefs à implémenter, et, d'autre part, à diffuser largement toute la palette des outils déjà mis au point par l'OCDE, comme le manuel sur l'échange automatique de renseignements, les réponses aux questions fréquemment posées et le nouveau portail en ligne sur l'échange automatique de renseignements. Après avoir dispensé des formations dans le cadre de neuf séminaires de portée régionale auxquels ont pris part quelque 400 fonctionnaires issus de plus de 120 juridictions, le Forum mondial a décidé de continuer de privilégier l'octroi d'un soutien répondant aux besoins des juridictions. Ses membres se sont félicités des travaux entrepris pour instituer un Système de transmission commun et se réjouissent que le Forum continue d'y participer au fur et à mesure de leur avancement.

7. Le Forum mondial a noté avec satisfaction le renforcement du cadre juridique international régissant la mise en œuvre de l'échange de renseignements qui résulte de la signature, depuis la dernière réunion plénière, de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale par 5 juridictions, et de la signature, à la réunion plénière, de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes par 13 nouvelles juridictions. On dénombre désormais 89 juridictions participants à la Convention et 74 juridictions signataires de l'Accord multilatéral.

8. Soulignant l'importance de la confidentialité et de la protection des données dans le contexte de l'échange automatique de renseignements, en particulier dans une optique opérationnelle et informatique (sachant que les échanges ont lieu par voie électronique et que les volumes d'informations échangés sont considérables), le Forum mondial a achevé la première série d'évaluations préliminaires. Le processus sera achevé à la mi-2016 pour toutes les juridictions ayant pris un engagement, sachant que 19 évaluations



entreprises dans le cadre du processus d'évaluation multilatérale lancé cette année ont déjà été menées à terme. Si la priorité a été donnée, en 2015, à ces évaluations et aux activités de soutien, il a été décidé que la mise au point d'un processus d'examen par étapes débouchant sur des examens complets sera terminée en 2016, et que ce processus sera présenté à la prochaine réunion plénière du Forum. De plus, le Forum mondial continuera de réaliser pendant l'année à venir, par le truchement de son Groupe de travail sur l'échange automatique de renseignements, des travaux intensifs dans l'ensemble des domaines à couvrir pour veiller à ce que les engagements souscrits se concrétisent effectivement et en temps voulu, y compris des travaux sur la manière de moduler le suivi, le soutien et les processus d'examen aux fins de garantir la mise en œuvre effective de la norme.

Échange de renseignements sur demande

9. Le Forum mondial a publié son Rapport annuel 2015 « Transparence fiscale 2015 : Rapport sur les progrès », dans lequel on trouve des informations détaillées sur l'état d'avancement des examens par les pairs et sur les notations. Étant donné que 41 nouveaux examens ont été menés à bien depuis sa dernière réunion, le Forum mondial a désormais publié 215 examens par les pairs et attribué des notes à 89 juridictions. À l'issue des examens de phase 2 visant à évaluer l'efficacité des pratiques, 22 juridictions sont jugées « conformes » au standard, 52 juridictions « largement conformes », et 12 juridictions « partiellement conformes ». Le Forum mondial salue les progrès accomplis par un certain nombre de juridictions qui avaient précédemment été jugées « partiellement conformes » ou « non conformes » et qui ont tenu compte des recommandations qui leur avaient été adressées de sorte que leurs notes ont été relevées et qu'elles viennent d'être jugées « largement conformes » à l'issue d'un examen supplémentaire (Autriche, Chypre, Îles Vierges britanniques, Luxembourg et Seychelles). Les quelques examens non encore réalisés au titre du premier cycle d'examen seront entamés avant la fin de 2015 et achevés en 2016.

10. À sa réunion plénière qui s'est tenue à Berlin en 2014, le Forum mondial a considéré que les juridictions qui, plus de deux ans après l'examen de phase 1, n'avaient pas encore mis en place, dans leur cadre juridique et réglementaire, les éléments essentiels pour garantir un échange effectif de renseignements seraient considérées globalement comme « non conformes » sans faire l'objet d'un examen de phase 2, sauf si elles étaient capables de démontrer un progrès adéquat à travers un examen supplémentaire. Un certain nombre de juridictions qui avaient été empêchées de passer à la phase 2 ont été en mesure de démontrer qu'elles avaient suffisamment progressé et les examens de phase 2 les concernant soit ont déjà commencé, soit seront lancés d'ici à la fin de l'année. Ce processus est encore en cours pour un certain nombre d'autres juridictions, qui soit auront dans un court délai un rapport supplémentaire positif soit recevront une note « Non-conforme ». Une notation finale sera donnée à ces juridictions lorsque le processus de rapport supplémentaire sera terminé pour toutes celles concernées.

11. Le Forum mondial a également défini le cadre dans lequel s'inscrira un deuxième cycle d'exams qui débutera en 2016 et qui portera sur l'ensemble des membres du Forum ainsi que sur certains non-membres. Ce cadre établit une norme renforcée pour l'échange de renseignements sur demande, recouvrant notamment l'obligation de disposer des renseignements relatifs à la propriété effective et de les échanger, et prévoit l'intégration de la mise à jour de 2012 de l'article 26 du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE et de ses Commentaires (couvrant les demandes relatives à un groupe de contribuables) ainsi qu'une évaluation des demandes de renseignements présentées et reçues.

Assistance technique

12. La fiscalité est désormais un volet important de l'agenda international en matière de développement. Bien que la transparence fiscale ne soit pas le seul facteur d'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, il est néanmoins essentiel. L'assistance technique s'est considérablement intensifiée pendant l'année 2015 afin que tous les membres, et les pays en développement en particulier, puissent bénéficier de l'amélioration de la transparence et de l'échange de renseignements, y compris de l'échange automatique de renseignements. Cette évolution a été rendue



possible grâce aux concours financiers supplémentaires d'un certain nombre de membres et à la collaboration avec d'autres organisations internationales. Dans le prolongement du lancement réussi de l'Initiative Afrique et des projets pilotes d'échange automatique de renseignements qui, tous, ont mobilisé d'autres organisations internationales, il a été décidé que le renforcement des relations triangulaires entre le Secrétariat du Forum mondial, ses membres et d'autres organisations internationales devrait être un objectif central des activités d'assistance technique pendant le prochain mandat.

13. Le Forum mondial a salué le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, le Kenya et le Maroc pour le rôle moteur qu'ils ont joué pendant la première année d'existence de l'Initiative Afrique. Le fait qu'ils se soient engagés à atteindre des objectifs concrets concernant l'amélioration de la transparence et de l'échange de renseignements au fil des trois années de la durée du projet permettra d'obtenir des gains considérables sur le plan de la transparence fiscale et d'intensifier l'effort entrepris pour combattre la fraude fiscale internationale. Tous les pays d'Afrique ainsi que d'autres pays en développement ont été invités à se joindre et à mettre davantage à profit les avancées réalisées collectivement ces six dernières années dans le domaine de la transparence.

14. L'importance de l'échange automatique de renseignements et les avantages qu'il peut procurer ont été reconnus par l'ensemble des juridictions membres du Forum. Celles-ci sont convenues que, prenant appui sur les projets pilotes qui ont déjà commencé en exécution de son mandat, le Forum mondial devrait continuer de travailler en étroite collaboration avec ses membres en développement, en recherchant en particulier comment assurer la mise en œuvre d'une norme effectivement mondiale et veiller à ce que les pays en développement puissent eux aussi bénéficier des avantages de l'échange automatique de renseignements.

Évaluation

15. Lorsqu'ils se sont réunis à Berlin en octobre 2014, les membres du Forum mondial sont convenus de prolonger le mandat du Forum jusqu'à la fin de 2020. Le mandat en cours, d'une durée de trois ans, expire à la fin de 2015 et, conformément à ce mandat, le Forum mondial a procédé à une autoévaluation des travaux réalisés pendant cette période, mettant l'accent sur les résultats obtenus. Les conclusions de l'évaluation sont que les objectifs définis par le Forum mondial ont été dépassés. Les examens par les pairs de 120 juridictions ont donné lieu à des évolutions notables dans le paysage juridique international de l'échange de renseignements, et la formation et le soutien dispensés à plus de 130 juridictions sont à l'origine d'une vaste prise de conscience des avantages que peut procurer l'échange de renseignements et d'une amélioration de la capacité d'utiliser les infrastructures à cet effet. Sur le terrain, ces changements se traduisent immédiatement par un surcroît de recettes pour les juridictions qui mettent réellement à profit la coopération internationale. L'application de la norme internationale d'échange automatique de renseignements par les 96 juridictions qui en avaient pris l'engagement va définitivement modifier l'économie de la fraude fiscale internationale.

Gouvernance et budget

16. Anticipant sur le prochain mandat qui couvrira la période 2016-2020, le Forum mondial a reconstruit certains aspects de sa structure et de son organisation, ainsi que ses ressources. Des propositions ont été adoptées dans le but de renforcer la mobilisation des membres du Forum sur tous les aspects de ses travaux tout en veillant parallèlement à ce que les progrès se poursuivent de manière efficiente et efficace. Plus important encore, il a été décidé d'instituer, pour les cinq prochaines années, un calendrier défini de rotation pour le Groupe de direction et le Groupe d'examen par les pairs en lieu et place du mécanisme annuel actuel. Les membres du Forum mondial seront invités à faire part de leur souhait de faire partie du Groupe de direction/Groupe d'examen par les pairs pendant le nouveau mandat couvrant la période 2016-2020.



17. Un rapport financier intermédiaire pour 2015 a été examiné, et le Forum mondial a en outre adopté le projet de budget révisé pour 2016. Le Forum mondial s'est félicité des concours supplémentaires accordés pendant l'année par différentes juridictions et différents organismes donneurs sous la forme de contributions volontaires ou d'un soutien direct. La France, la Suisse, l'Australie, le Japon, la Banque asiatique de développement et le Department for International Development du Royaume-Uni ont appuyé les travaux du Forum mondial en Afrique, dans la région Asie et la région Pacifique et avec d'autres pays en développement.

18. Les dépenses au titre des exercices 2015 et 2016 devraient excéder les recettes, et c'est pour cette raison que le Forum mondial a décidé de combler ce manque au titre de ces exercices en reportant en avant l'excédent cumulé des années précédentes. Bien que les cotisations versées par les membres aient été maintenues au même niveau, le Forum mondial a décidé de les réexaminer à la lumière de la situation financière qui prévaudra en 2017.

Prochaines étapes

19. Les efforts viseront principalement, en 2016, à mettre en route le deuxième cycle d'examens portant sur l'échange de renseignements en lançant la première série de rapports, et sur l'intensification des travaux de suivi et d'examen préliminaire de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements destinés à s'assurer que les juridictions qui se sont engagées à procéder aux premiers échanges en 2017 et 2018 sont réellement prêtes à le faire.

20. Pour veiller à ce que tous les membres concernés du Forum mondial soient préparés à ces évolutions, un coup d'accélérateur sera donné aux activités d'assistance technique reposant d'une part, sur des projets pilotes concernant l'échange automatique de renseignements, et d'autre part, sur d'autres formes d'assistance de portée régionale ou spécifiques à des juridictions.

21. Le Forum mondial a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait en octobre-novembre 2016, et attend des propositions de juridictions membres qui seraient disposées à accueillir cette rencontre.

22. Enfin, le Forum mondial a remercié le gouvernement de la Barbade pour sa généreuse hospitalité.



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU FORUM MONDIAL

BRIDGETOWN, BARBADE

29-30 octobre 2015

Afrique du Sud ; Allemagne ; Andorre ; Antigua-et-Barbuda ; Arabie saoudite ; Arménie ; Australie ; Autriche ; Bahamas ; Barbade ; Belgique ; Belize ; Bermudes ; Brésil ; Cameroun ; Canada ; Chili ; Chine (République populaire de) ; Chypre¹ ; Colombie ; Corée ; Curaçao ; Danemark ; Dominique ; Émirats arabes unis ; Espagne ; États-Unis ; Finlande ; France ; Gabon ; Géorgie ; Ghana ; Gibraltar ; Grenade ; Guatemala ; Guernesey ; Hong Kong (Chine) ; Hongrie ; Îles Caïmans ; Îles Cook ; Île de Man ; Îles Marshall ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges britanniques ; Italie ; Inde ; Irlande ; Jamaïque ; Japon ; Jersey ; Kenya ; Lesotho ; Libéria ; Liechtenstein ; Lituanie ; Luxembourg ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Malte ; Maroc ; Mexique ; Monaco ; Montserrat ; Norvège ; Panama ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Portugal ; République dominicaine ; République slovaque ; Royaume-Uni ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Sainte-Lucie ; Saint-Marin ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Samoa ; Sénégal ; Seychelles ; Singapour ; Sint-Maarten ; Suède ; Suisse ; Tanzanie ; Trinité-et-Tobago ; Turquie ; Uruguay.

Banque asiatique de développement (BAF) ; Banque européenne d'investissement (BEI) ; Forum des administrations fiscales africaines (ATAF) ; Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) ; Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) ; Fonds monétaire international (FMI) ; Groupe de la Banque mondiale ; Nations unies (ONU) ; Organisation mondiale des douanes (OMD) ; Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ; Union européenne (UE).

¹ Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Le tableau ci-après présente les échéances annoncées pour les premiers échanges automatiques de renseignements conformément à la nouvelle norme.²

JURIDICTIONS QUI RÉALISERONT LES PREMIERS ÉCHANGES D'ICI À 2017
Afrique du Sud, Allemagne, Anguilla, Argentine, Barbade, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Chypre, Colombie, Corée, Croatie, Curaçao, Danemark, Dominique, Espagne, Estonie, République tchèque, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland,* Guernesey, Hongrie, Îles Caïmans, Îles Féroé,* Île de Man, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Mexique, Montserrat, Niue, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago.
JURIDICTIONS QUI RÉALISERONT LES PREMIERS ÉCHANGES D'ICI À 2018
Albanie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Costa Rica, Émirats arabes unis, Ghana, Grenade, Hong Kong (Chine), Îles Cook, Îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Macao (Chine), Malaisie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Panama, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Singapour, Sint Maarten, Suisse, Turquie, Uruguay
CENTRES FINANCIERS N'AYANT PAS PRÉCISÉ DE DÉLAI OU N'AYANT PAS ENCORE FORMULÉ LEUR ENGAGEMENT
Bahreïn, Nauru, Vanuatu

* Les Îles Féroé et le Groenland ne sont pas membres du Forum mondial, mais se sont engagés à réaliser des échanges automatiques de renseignements.

Une liste des engagements régulièrement mise à jour sera disponible sur le site Forum mondial.

² Les États-Unis ont indiqué qu'ils réaliseraient des échanges automatiques de renseignements à partir de 2015 au titre de la loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (« loi FATCA »), et qu'ils ont conclu des accords intergouvernementaux (AIG) en ce sens avec plusieurs juridictions. Les AIG fondés sur le modèle 1A introduisent un principe de réciprocité afin que les échanges automatiques de renseignements permettent aux États-Unis de recevoir des données de niveau équivalent à celles transmises. Ils prévoient aussi que les juridictions s'engagent en faveur de l'adoption des réglementations et législations appropriées permettant d'assurer la réciprocité des échanges automatiques de renseignements.